

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DEMANDE DE FINANCEMENT ETAT – ANCT et BANQUE DES TERRITOIRES pour
le poste du Chef de Projet Petites Villes de Demain**

Séance du 8 avril 2024
Dûment convoqué le 25 mars 2024

En l'an 2024, le lundi 8 avril 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (3) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, P. RIU.

Pouvoirs (10) : H. BAUDET (à A. HUG), M. BLANC (à F. MARTIN), P. CAMPS (à A. TAHOCES), C. DELIAS (à M. RIFF), LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. OMAHSAN (à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (à M. POUDADE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à C. LANDRIEU).

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMELIN.
Acte n° : CCPC-2024099-02

Rapport

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes et des communes de Font-Romeu-Odeillo-Via et Les Angles ;

Vu le contrat de travail du Chef de projet Petites Villes de Demain ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de solliciter auprès de l'Etat – l'ANCT et de la Caisse des Dépôts et Consignation et sa filiale la Banque des Territoires une participation afin de compléter le plan de financement de ce poste :

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'arrêter** le plan prévisionnel de financement pour le poste de Chef de Projet Petites Ville de Demain, comme suit :

	Participation	Montants
ANCT	50%	26 270.67 euros
Banque des Territoires	25%	13 135.34 euros
CDC Pyrénées Catalanes (RAC)	25%	13 135.33 euros
	100%	52 541.34 euros

- **D'autoriser** le Président à signer tout document en ce sens.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

APPROUVE le plan de financement pour le poste de Chef de Projet Petites Ville de Demain présenté ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240408-CCPC-2024099-02-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.